

### e-Foot Officiel 9/1

### **SOMMAIRE**

### Communiqués

INFOS

**MEDAILLES** 

RG FFF Article 160

Planning des formations

Règlement Challenge Dynamique

Situation au 15/04/23

Affiches FINALES COUPES 94

### Procès-verbaux

Commission Organisation des Championnats & Coupes

Commission des Statuts & Règlements

> Commission Futsal/ Football Diversifié

Commission du Calendrier

### <u>Annexes</u>

Amendes

### A Consulter

### sur Footclub

Commission de Discipline + Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet

http:// districtvaldemarne.fff .fr/documents/

### INFO CLUBS

**7** JOURNÉE D'ÉCHANGES

Samedi 13 Mai 2023 :

Port de Bercy Aval 75012 PARIS
Rendez-vous à **09h00** au plus tard

« COUPON-RÉPONSE » à retourner <u>au plus tard pour le 5 Mai 2023</u> (à l'intérieur du journal)



### **Appel à CANDIDATURES**

### ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT « 7 ou 14 Octobre 2023

Cahier des charges : 1 grande salle ( 250 places assises) + 1 Estrade + Hall d'accueil

<u>Les candidatures 24ème Tournoi</u> <u>International U16 « Octobre 2023 »</u> <u>sont ouvertes !!</u>

\* \* \* \*

(Cahier des charges : 1 Terrain en herbe en bon état + éclairage + minimum 4 vestiaires)

Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne.

### **RAPPEL**

Le Comité de Direction réuni le 07 décembre 2022, après étude des retours des Clubs relatifs au sondage effectué sur les rencontres du week-end de la Pentecôte a donné une suite favorable.

De ce fait, l'intégralité des rencontres prévues les 26 et 27 mai 2023 ont été avancées au 06 et 07 Mai 2023.

Pour les clubs qui avaient des rencontres prévues Le 07 Mai 2023 (groupe de 14) SENIORS D1 / D4 A & B / CDM D1 et ANCIENS D4, les matchs ont été avancés au 05 Mars 2023.

### **MEDAILLES DISTRICT 94**

Pour la saison 2022/2023 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures *(bulletin en annexe du journal)* doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

### **Condition d'attribution:**

- Posséder une licence dirigeant(e)
- Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club. Jusqu'au 31 Mai 2023 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).

Edition N° 626 du Jeudi 4 Mai 2023

### COMMUNIQUES



### Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

chaque jeudi après-midi: https://districtvaldemarne.fff.fr

\*Documents & \* Procès-Verbaux

### LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la saison 2023 & 2024, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que Membre Bénévole d'une Commission.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail: secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

### **INFO CLUBS**

### RAPPEL....

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, (les deux dernières journées pour le championnat séniors D1) le même jour (à l'heure officielle. (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison).

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

### TERRAINS IMPRATICABLES

### Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District - Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s) ») : \* n° du match \* catégorie \* division et groupe \* équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.

(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis - Dérogations

### LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

### Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB: Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

### PortailClubs: Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations. E-FOOT 94  $N^{\circ}626\ Page\ 3\ de\ 35$ 

### **DONS AUX ŒUVRES 2023**

« FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES» – POUR LES IMPOTS 2022

### Conditions d'éligibilité

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à 66% des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

### Bénévoles concernés

Membres <u>bénévoles</u> de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter: s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

Retrouvez à l'intérieur du journal : FICHE PRATIQUE / FORMULAIRE 11580.03 / FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE ACTIVITE BENEVOLE

### PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE? OUI!

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

### **TOUS EN BLEU**

« Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

En effet, nous invitons tous les clubs du District afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison. Prochaines rencontres le 6 mai, le 13 mai et le 03 juin à 18 heures au Stade Dominique Duvauchelle!

N'hésitez pas à revenir vers <u>actions@uscl.fr</u> pour toutes questions et inscriptions, notamment quant à l'organisation.

### RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1**ère **journée de Championnat.** 

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant. Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

### **CLUBS:**

Le 1<sup>er</sup> prélèvement (\*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), <u>le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».</u>
Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

### **ARBITRES:**

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue <u>aux alentours du 25</u> de chaque *mois (1<sup>er</sup> virement qui sera fait : Octobre 2022).* 

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

### Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

<u>Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).</u>

### **ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS**

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

### D1

- . SENIORS  $\leftrightarrow$  2 équipes
- . JEUNES ← 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

### D2

- . SENIORS  $\leftrightarrow$  2 équipes
- . JEUNES  $\leftrightarrow$  3 EQUIPES DE JEUNES
- \* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3ème équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

### D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

### D4

### SENIORS: 1 équipe

Pas d'obligation.

- **11.2** L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
- 11.3 Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition <u>ou est déclassée pour fraude</u>, l'équipe Séniors du club qui entraine les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3ème forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non-encore disputés sont dannée perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

### PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

### **TOURNOIS PROVINCE**

### **ACS MORIERES**

Organise son 35<sup>ème</sup> Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact: 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20

### L'AS FONTONNE

Organise son 34ème TOURNOI INTERNATIONAL VETERANS, les 18-19-20 Mai 2023

Contact: Secrétariat: 04.93.33.50.76 / Gilles MASSA: 06.27.04.71.63 / Franck SIMOES: 06.23.83.94.45

club@asfontonne-antibes.com

### Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales

Organise son 36ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les **27 et 28 mai 2023 (Pentecôte)** en catégories **U11, U13, U15** et **U17**.

**Contact**: Laurent Balluais / Responsable Tournois

fcsolerien@free.fr -07.81.98.42.56

### YELLOW'CUP

### **TOURNOI NATIONAL U12-U13 - FC JARD-AVRILLE**

Week-end du 27 et 28 Mai 2023 à Jard sur Mer

Contact: QUENTIN RAMBAUD 06.11.49.77.63 / q.rambaud.fcja@gmail.com

### FC ST GEORGES S/EURE (PERIPHERIE DE CHARTRES)

Organise cette année ses habituels Tournois <u>U9 à U15</u> Jeunes les <u>Dimanche 9 avril</u> et <u>Lundi 10 avril</u> (Dimanche et lundi de Pâques)

<u>Contacts</u>: 07.61.60.12.18 (Maxime Responsable tournois) / 06.67.36.08.79 (Alain Secrétaire) / 06.14.21.68.66 (Fanny Présidente) ou par mail <u>518760@lcfoot.fr</u>

### L'organisateur du "Tournoi Solidaire" au profit de l'Association Cassandra recherche un club pouvant accueillir la 2ème édition.

En 2018, Florian à lancer l'idée d'un Tournoi de Football au profit de l'Association pour laquelle il était bénévoles. L'Association Cassandra, qui lutte contre les cancers pédiatriques, à été créé en 2015 par les parents de la petite Cassandra, atteinte d'une Leucémie et malheureusement décédé à l'âge de 21 mois.

La 1 ère édition du Tournoi c'est :

- 12 Clubs
- 3 Départements représenter
- + de 130 enfants
- Parrain de la journée --> Joueur Professionnel accompagné d'un ancien joueur pro également
- Speaker officiel du Stade de Reims
- Entre 6 et 8 matchs par équipes
- Récompenses individuels et collectives pour tout le monde

Si vous souhaitez accueillir une édition du Tournoi sur vos infrastructures, si vous avez des questions sur le petit cahier des charges à respecter ou toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter Florian Lambert au mails ou numéro suivant :

lambert.f@yahoo.com -06 28 80 04 93

Pour une organisation en bonne et due forme en début de saison sportive (Septembre/Octobre ) Une réponse est attendue avant le Dimanche 12 Mars 2023 .

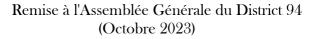




### **DEMANDE DE MEDAILLE**

### Au titre de dirigeant(e)s de clubs

### **SAISON 2022 /2023**





JE SOUSSIGNE(E):
Président(e) du Club:
SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE <b>DISTRICT</b> POUR :
Nom:
PRÉNOM:
Adresse:
DATE DE NAISSANCE :
LICENCE DIRIGEANT N°:
DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :
RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :
RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF):
JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :
BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires
ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze
VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent
OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille
(1) ENTOURER LA MENTION UTILE
EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA
MEDAILLE DE BRONZE
MEDAILLE D'ARGENT
MEDAILLE DEVERMEIL
A
LE



### SEMINAIRE DES PRESIDENT(E)S DE CLUBS

### **Samedi 13 Mai 2023**

Le Ponton Emile / Mélody Blues » Port de Bercy Aval 75012 PARIS

Rendez-vous directement sur place à 09h00 (parking gratuit sur place)

### Déroulé de la matinée

**09:00** Accueil des invités et service du petit-déjeuner sur le Ponton

09:30 Début du séminaire « Retour sur les réunions Secteurs »

10:30 Pause

12:00 Fin du séminaire

12:30 Départ en navigation et service de l'apéritif à bord du Melody Blues

13:00 Service du repas

14:00 Retour à quai

14:30 Mot de clôture par le Président du District

### **COUPON – REPONSE**

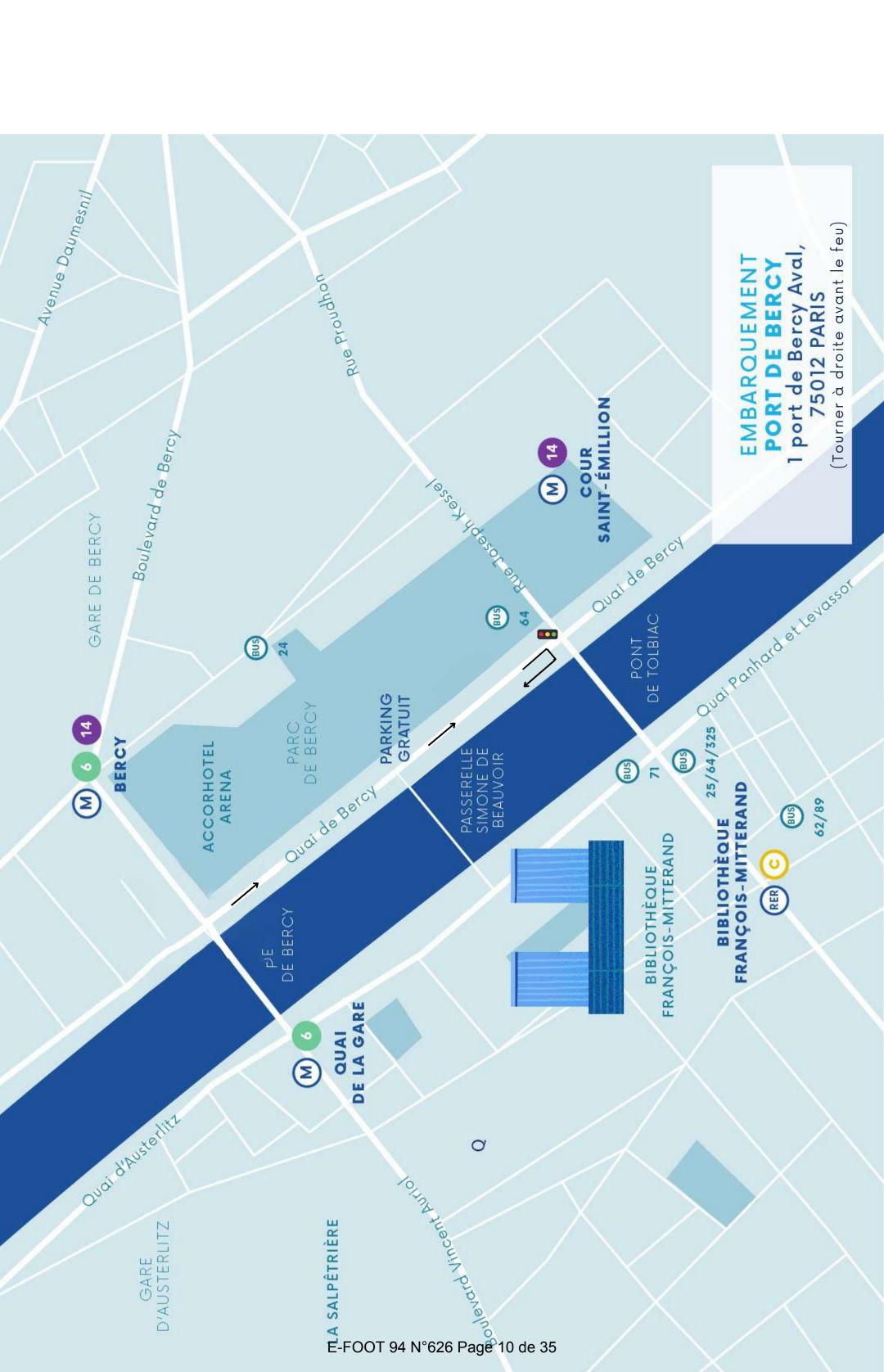
(les places étant limitées, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée)

<u>A retourner au plus tard le 1<sup>er</sup> Mai 2023</u>

NOM DU CLUB :
Nom & Prénom du Président :
Numéro Portable :
Participera au Séminaire (1 personne par club) :
Ne participera au Séminaire :
Merci de Cochez la ou les case(s) concernée(s)
QUESTIONS QUE VOUS SOUHAITERIEZ ABORDER :

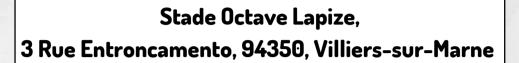
<u>Coupon à retourner au District du Val de Marne</u>
Par MAIL : <u>secretariat@districtvaldemarne.fff.fr</u>

Par COURRIER : 131, Bld des Alliés – 94500 Champigny sur Marne



### FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE





### **SAMEDI 17 JUIN 2023**

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
14h00	U14 VDM	V	
14h30		U14 AMITIE	
15h00		1	U15F
16h30	SENIORS F		
17h00	13-	ENTREPRISE	

### **DIMANCHE 18 JUIN 2023**

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
09h15			CDM
09h30	Manual V	ANCIENS	
11h30	till take		+45
11h45		U20 VDM	
13h45			U16 AMITIE
14h00		U16 VDM	The state of
16h15			SENIORS AMITIE
16h30		U18 VDM	
16h45	SENIORS VDM		



### FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE





### FUTSAL

Gymnase Auguste Delaune, 119 Rue de Verdun, 94500, Champigny-sur-Marne

### **MERCREDI 31 MAI 2023**

14h10	1ère 1/2 finale	U13 G
14h30	2ème 1/2 finale	U13 G
14h50	3ème/ 4ème place	U13 G
15h10	Finale	U13 G

15h30	Récompenses U13 G	
16h00	1ère 1/2 finale	U13 F
16h20	1ère 1/2 finale	U11 F
16h40	2ème 1/2 finale	U13 F
17h00	2ème 1/2 finale	U11 F
17h20	3ème / 4ème place	U13 F
17h40	3ème / 4ème place	U11 F
18h00	Finale	U11 F
18h20	Finale	U13 F
18h40	Récompenses U1	1 F - L 1112 F

### **JEUDI 01 JUIN 2023**

20h30 SENIORS FUTSAL
----------------------









### REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

### NOMBRE DE JOUEURS MUTES

### Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

- 1. a) Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- **b)** Toutefois **P**our les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- 2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum reste le même.

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

# CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE — 2022 / 2023

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

## Des récompenses pour les 10 premiers clubs

Les 5 premiers = Malle pédagogique + Buts = 800 euros -

Du 6 -ème au 10 -ème = Malle pédagogique = 400 euros -

Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros

### DES CRITERES REALISABLES

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION - 30 PTS - Participer aux pratiques / aux réunions / CR plateau et FMI.

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL – 20 PTS - Réaliser au moins 2 actions PEF – Communiquer le CR et les photos des actions.

FORMATION – 35 PTS – Inscrire mes dirigeants et éducateurs aux formations organisées par le district, y compris les certifications

DISCIPLINE EDUCATEURS ET DIRIGEANTS - 10 PTS - Aucun éducateur et dirigeant sanctionné de 6 matchs et plus

94 N°626 Page 14 de 35

**DIAGNOSTIC LABEL** – 5 PTS – Réalisation sur Footclubs du diagnostic label.

Je réalise des actions du PEF avec compte rendu et photos, ie fais mon diagnostic label sur Footclubs,

je sensibilise mes dirigeants et éducateurs au <u>respect</u> des arbitres et des adversaires l'envoie mes éducateurs et dirigeants en formation,

mon école de foot participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI

JE PEUX PERMETTRE A MON CLUB UNE DOTATION DE 1600 - 800 - OU 400 EUROS

-						
CHALLENGE DU CLUB	Challenge	Discipline			Formation	TOTAL
DYNAMIQUE 2022 - 2023	Club Foot	éducateurs/	Diagnostic	Actions	Dirigeants et	POINTS
The state of the s	animation	dirigeants	Label	PEF	animateurs	
Challenge Jean Jacques Combal	a made on	6 matchs et +			ummutouro	Maxi 100
ALL 45 / 4 / 22	DTC	DTC	DTC	DTC	PTS Maxi	
AU 15/4/23	PTS	PTS	PTS	PTS	35 pts	
ST MANDE F.C.	30	10	5	20	35	100
SUCY F.C.	30	0	5	20	35	90
THIAIS F.C.	30	10	5	0	35	80
CHARENTON C.A.P.	30	10	5	0	35	80
CRETEIL LUSITANOS F. US	20	0	5	20	35	80
CHAMPIGNY F.C. 94	10	10	5	20	35	80
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	35	75
CA VITRY94.2	30	0	5	0	35	70
CAUDACIENNE ENT.S.	30	10	5	0	22	67
VITRY E.S.	30	0	0	0	35	65
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30 20	0 10	5 5	20 20	8	63 61
BRY F.C. JOINVILLE R.C.	20	10	5	0	6 26	61
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	10	10	5	0	35	60
RUNGIS U.S.	10	10	5	0	35	60
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	10	10	5	0	35	60
VINCENNOIS C.O.	20	10	0	0	28	58
KREMLIN BICETRE C.S.A.	10	10	5	0	30	55
LUSITANOS ST MAUR U.S.	20	10	5	20	0	55
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	0	14	54
MAROLLES F.C.	30	10	5	0	8	53
U. FOOTBALL CRETEIL	10	0	5	0	35	50
F. C. MANDRES PERIGNY	30	10	5	0	0	45
ORMESSON U.S.	30	0	5	0	8	43
ENT.SANTENY MANDRES	30	10	0	0	2	42
HAY LES ROSES C.A.	10	10	5	0	16	41
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	10	10	0	0	20	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
FONTENAY SS/BOIS U.S.	0	0	5	0	35	40
NOGENT S/MARNE F.C.	20	10	5	0	4	39
AVENIR SPORTIF D'ORLY	0	10	5	0	22	37
BOISSY F.C.	20	10	5	0	0	35
GENTILLY ATHLETIC CLUB	20	10	5	0	0	35
CACHAN C.O.	10	0	5	0	16	31
VILLECRESNES U. S.	20	10	0	0	0	30
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	20	10	0	0	0	30
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	10	10	0	0	8	28
U. S. IVRY FOOTBALL BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	10 10	5 0	0	12	27 22
	10	10	0	0	0	20
ASOMBA ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	10	10	0	0	0	20
NOISEAU STE S.	10	10	0	0	0	20
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	0	10	0	0	10	20
CHEVILLY LA RUE ELAN	10	0	5	0	4	19
VILLEJUIF U.S.	10	0	5	0	4	19
FRESNES A.A.S.	0	10	5	0	0	15
LIMEIL BREVANNES A.J.	0	10	0	0	4	14
CHOISY LE ROI A.S.	0	10	0	0	0	10
VAL DE FONTENAY AS	10	0	0	0	0	10
VILLENEUVE ABLON U.S.	0	10	0	0	0	10
L	•	•	=	•		



### **PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023**

### CFF1

	U9 - Module 7-8 ans					
Date Début	Date Fin	Localité				
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON				
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS				
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT				
13/04/2023	14/04/2023	FONTENAY SS B				
15/05/2023	16/05/2023	CHEVILLY LARUE				
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)						
Date Début	Date Fin	Localité				
23/02/2023	24/02/2023	FONTENAY SS B				
U9 - Mod	U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)					
Date Début	Date Fin	Localité				
20/02/2023	21/02/2023	DISTRICT				

_					
U11 - Module 9-10 ans					
Date Début	Date Fin	Localité			
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT			
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT			
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT			
16/03/2023	17/03/2023	LA QUEUE EN B			
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT			
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)					
Date Début	Date Fin	Localité			
04/05/2023	05/05/2023	CLUB			
U11 - Mod	U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)				
Date Début	Date Fin	Localité			
27/04/2023	28/04/2023	CLUB			

### CFF2

U13 - Module 11-12 ans				
Date Début Date Fin Localité				
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT		
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT		
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT		
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT		
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT		

Date Fin	Localité
9/11/2022	CHEVILLY LARUE
7/01/2023	THIAIS
0/03/2023	ORLY
9/06/2023	VITRY S SEINE
(	7/01/2023 0/03/2023 9/06/2023

### CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans			
Date Début	Date Fin	Localité	
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS	
05/01/2023	06/01/2023	MAROLLES	
27/03/2023	28/03/2023	ORLY	

SEN - Module Seniors			
Date Début	Date Fin	Localité	
17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES	
06/02/2023	07/02/2023	DISTRICT	
03/04/2023	04/04/2023	DISTRICT	

### MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-			
Date Début	Date Fin	Localité	
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY	
27/04/2023	28/04/2023 CHAMPIGNY		
Module U6-U7 - Module 5-6 ans			
Date Début	Date Fin	Localité	
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT	

Gardien de But -Module découverte-			
Date Début	Date Fin	Localité	
30/03/2023	31/03/2023	THIAIS	
Animatrice Fédérale de Football			
Date Début	Date Fin	Localité	
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT	

### **CERTIFICATIONS**

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)				
Date Début Date Fin Localité				
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY		

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)					
Date Début Date Fin Localité					
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY			
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY			
10/06/2023	10/06/2023	PARC DU TREMBLAY			

### Procès-Verbaux



### COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION

### Procès-verbal N°11 Réunion Jeudi 27 Avril 2023

<u>Présents</u>: Mme POLICON, PASDELOUP, MM. CHONCHON, LEGUYADER, COUFFIN

### MATCH « CLASSE SENSIBLE »

### Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous!

La Commission CDPME est là dans un but préventif, <u>c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs,</u> faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

### **Pour information:**

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

### N°25787253 - CACHAN CO / US VILLENEUVE ABLON - Match Coupe VDM— SENIORS FEMININES du 20/05/2023 à 17h30

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

### **Réceptions:**

### Pour le club de CACHAN CO :

-M. LOPES Joseph, responsable sécurité du club

### Pour le club de VILLENEUVE ABLON US :

- -M. FERRAFY Franck, Responsable sécurité
- -M. LACHASSAGNE Jean-Pierre, représentant du président
- -M. JACQUIN Christophe, responsable de la catégorie

### Officiel:

M. AUBERT Christophe

La CDPME échanges avec les représentants des clubs, concernant l'organisation de la rencontre.

### <u>Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :</u>

- -1 arbitre officiel à la charge du club recevant
- -1 arbitre assistant à la charge du club recevant
- -1 arbitre assistant à la charge du club visiteur
- -2 délégués officiels à la charge du club requérant (club visiteur)
- -Police Nationale

Match classé sensible

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

### COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

### Réunion du Mardi 2 Mai 2023

Présents: Mmes NYEMBMAL, POLICON, MM. BOUSSARD, ARNAUD, CHAMPION, BRUNET.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de marne.

### **AVIS A TOUS LES CLUBS**

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

### COURRIEL D'AS CHOISY LE ROI - AVIS D'INDISPONIBILITE DES INSTALLATIONS LE 13 MAI

2023 : La commission demande au club de lui fournir la liste des rencontres concernées.

### Le bâtiment Football et les vestiaires du Parc du Tremblay seront fermés

\*LES LUNDIS 1<sup>ER</sup> ET 8 MAI 2023

### Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

### Rappel du Règlement des Coupes, paiement des arbitres :

Coupes du Val de Marne et Amitié, à partir des ¼ de finales, 3 arbitres sont désignés sur chaque rencontre, 2 à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement se fera le jour du match.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel: Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans <u>les 3 dernières journées de Championnat</u> :
 Amende 100.00 euros

<sup>\*</sup>LE JEUDI 18 MAI 2023

### RAPPEL AUX CLUBS

### **ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS**

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

### D1

- . SENIORS  $\leftrightarrow$  2 équipes
- . JEUNES ↔3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

### D2

- . SENIORS  $\leftrightarrow$  2 équipes
- . JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES
- \* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3ème équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

### **D3**

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

### D4

### SENIORS: 1 équipe

Pas d'obligation.

- **11.2** L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
- 11.3 Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition <u>ou est déclassée pour fraude</u>, l'équipe Séniors du club qui entraine les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.
- Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

### **DEPARTEMENTALE « SENIORS »**

### **CHAMPIONNAT SENIORS**

### Match N° 24653084 – LE PERREUX FR 2 / IVRY FOOT US 3 Seniors D2.B du 23/04/2023

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre du 23/04/23 La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait d'IVRY FOOT US 3.

### **Coupe VDM SENIORS**

### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS**

Dates des RencontresDates des tirages½ Finale21 Mai 2023EffectuéFinale18 Juin 2023

### Coupe VDM Séniors Amitié

### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié**

Dates des RencontresDates des tirages% Finale21 Mai 2023Finale18 Juin 2023

### **CHAMPIONNAT CDM**

Coupe CDM		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM		
	Dates des Rencontres	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

<u>Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le 21 MAI 2023 à 9h00 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.</u>

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

**VOIR TIRAGE** sur le site internet du District ou **FOOTCLUB**.

### **CHAMPIONNAT ANCIENS**

### Match N° 24676838 - CRETEIL UF 12 / ASOMBA 13 Anciens D2.A du 14/05/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 28/04/23.

Accord de la commission, le match se jouera le 21/05/2023.

Coupe A	ANCIENS
---------	---------

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

Dates des RencontresDates des tirages½ Finale21 Mai 2023Finale18 Juin 2023

<u>Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le 21 MAI 2023 à 9h00 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.</u>

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

**VOIR TIRAGE** sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

### **CHAMPIONNAT + 45 ANS**

### Match N° 25153942 - BRY FC 15 / IVRY FOOT US 12 +45 ans poule A du 30/04/2023

Courriel de Bry FC du 29/04/23 (demande de report).

Refus de la commission, les championnats se terminant le 4 juin 2023.

### Coupe + 45 ANS

### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »**

<u>Dates des Rencontres</u> <u>Dates des tirages</u>

21 Mai 2023 02 Mai 2023

Finale 18 Juin 2023

1/2 Finale

<u>Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le 21 MAI 2023 à 9h00 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.</u>

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

### **CHAMPIONNAT +55 ANS**

### Match N° 25149802 – BOISSY FC 12 / ORLY AC 13 +55 ans poule A du 30/04/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 27/04/23 (demande de report).

Accord de la commission, le match se jouera le 21/05/2023.

### Coupe VDM ENTREPRISE

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

 Dates des Rencontres
 Dates des tirages

 % finale
 06 Mai 2023
 18 Avril 2023

 % Finale
 20 Mai 2023
 5 Mai 2023

Finale 17 Juin 2023

### **CHAMPIONNAT FEMININS**

### Coupe FEMININES

### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors**

<u>Dates des Rencontres</u> <u>Dates des tirages</u>

½ Finale21 Mai 2023Effectué

Finale 17 Juin 2023

### Match N° 25787241 - VGA ST MAUR FF 1 / VGA ST MAUR FF 2 Coupe du Val de Marne Féminines

Courriel de RC Joinville du 27/04/2023.

La commission prend note.

### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15**

 Dates des Rencontres
 Dates des tirages

 % Finale
 06 Mai 2023
 18 Avril 2023

 % Finale
 20 Mai 2023
 9 Mai 2023

Finale 17 Juin 2023

### **ALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15**

 % Finale
 06 Mai 2023

 % Finale
 21 Mai 2023

 Finale
 17 juin 2023

Effectué.

### **DEPARTEMENTALE « JEUNES »**

### Coupe VDM U20

### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20**

Dates des Rencontres
21 Mai 2023

Dates des tirages

Effectué

Finale 18 Juin 2023

### **CHAMPIONNAT U18**

### RAPPEL!!

1/2 Finale

### Dossier en retour de la Commission de Discipline (du 31/01/23)

Terrain suspendu de AS ORLY U18 D3.B.

La Commission rappelle que ce club doit communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain pour les rencontres :

- 25132881 AVS ORLY / ECOLE PLESSEENNE DE 1 du 28/05/23
- 25132885 AVS ORLY / VITRY ES 2 du 04/06/23

### Coupe VDM U18

### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18**

Dates des RencontresDates des tirages% Finale23 Avril 2023Effectué% Finale21 Mai 2023Effectué

Finale 18 Juin 2023

### Match N° 25787428 - CHOISY AS / FONTENAY US Coupe U18 du 21/05/23

Compte tenu du match de championnat en retard CACHAN CO / CHOISY AS du 21/05/23, la Commission fixe cette rencontre au Mercredi 17/05/2023 à 20h (ou jeudi 18 mai, avec accord des deux clubs).

### **CHAMPIONNAT U16**

### COUPE VDM U16

**CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16** 

<u>Dates des Rencontres</u> <u>Dates des tirages</u>
½ Finale
21 Mai 2023
Effectué

Finale 18 Juin 2023

### Coupe Amitié U16

### **CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE**

Dates des RencontresDates des tirages21 Mai 20239 Mai 2023

Finale 18 Juin 2023

1/2 Finale

### **CHAMPIONNAT U14**

### Match N° 25678811 - FONTENAY US 3 / JOINVILLE RC 4 U14 D2.A du 06/05/2023

Courriels et accords et des 2 clubs via footclub du 27/04/23.

Accord de la commission, le match se jouera le 3/05/2023 à 16h.

### Match N° 25679038 - ASOMBA 1 / CRETEIL UF 1 U14 D4.B du 06/05/2023

Courriels et accords et des 2 clubs via footclub du 30/04/23.

Accord de la commission, le match se jouera le 20/05/2023.

### Match N° 25678751 - MAROLLES FC 1 / CRETEIL LUSITANOS US 4 U14 D4.D du 06/05/2023

Courriels et accords et des 2 clubs via footclub du 02/05/23.

Accord de la commission, le match se jouera le 27/05/2023.

### Match N° 25678681 - VITRY 94.2 CA 4 / ALFORTVILLE US 1 U14 D4.C du 22/04/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait d'ALFORTVILLE US 1.

Coupe VDM U14		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM		
	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	20 Mai 2023	Effectué
Finale	17 Juin 2023	

Coupe Amitié U14		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE		
<u>Dates des Rencontres</u> <u>Dates des tirages</u>		
½ Finale	20 Mai 2023	9 Mai 2023
Finale	17 Juin 2023	

### MATCH N° 25802293 – VILLEJUIF US 2 / VITRY ES 2 Coupe Amitié U14 du 08/04/23

La Commission réclame la feuille de match avant le 09/05/23, sous peine de match perdu au club recevant.

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

### Réunion du 02/05/2023

**Président** : M. FOPPIANI

**Présents**: Mme POLICON – M. TAVENOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### **JEUNES**

### U14 - D3/B - MATCH 25678940 - SUCY FC 2 / CACHAN ASC CO 1 du 22/04/2023

Réserve du club de **CACHAN ASC CO 1** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **SUCY FC 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant après vérification, que trois joueurs

CHAPELLE Clément
DIABIRA Moussa
SAGORY Kelyan

Du club de **SUCY FC 1** ont effectivement participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulé le 15/04/2023 contre THIAIS FC 2 en championnat U14 D3 A.

Par ces motifs dit que les joueurs cités plus haut ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RSG du District du V.D.M.

Dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de SUCY FC 2 (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à CACHAN ASC CO 1 (3 points, 1 but).

Débit : SUCY FC 2 50 euros Crédit : CACHAN ASC CO 1 43,50 euros

### **SENIORS**

### SENIORS – D1 - MATCH 25041243 – THIAIS FC 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 26/03/2023

Dossier mis en délibéré. Appel LPIFF

### <u>SENIORS – D1 - MATCH 25041220 – THIAIS FC 1 / NOGENT FC 1 du 12/03/2023</u>

Dossier mis en délibéré. Appel LPIFF

### SENIORS – D1 - MATCH 25041228 – VITRY ES 1 / THIAIS FC 1 du 19/03/2023

Dossier mis en délibéré. Appel LPIFF

### SENIORS - D2/A - MATCH 24652992 - BRY FC 1/ SAINT MANDE FC 1 du 26/03/2023

Demande d'EVOCATION du club de **SAINT MANDE FC 1** par courriel du 25/04/2023 sur la participation et la qualification du joueur **DJOUADI Lyes** susceptible d'être suspendu, du club de **BRY FC 1**.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort.

Considérant que à la date de la rencontre citée en objet le joueur **DJOUADI Lyes** du club de **BRY FC 1** faisait l'objet d'une suspension de **1 match ferme** prononcé par la commission Régionale de Discipline du 29/03/2023 avec effet du 26/03/2023 dans le cadre de la rencontre FUTSAL SENIOR Championnat R3/A.

Considérant l'article 226 alinéa 6 des RSG de la FFF, qui stipule que pour licenciés évoluant dans deux pratiques (libre et Futsal ou entreprise) les sanctions inférieures ou égales à 2 matchs de suspensions fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées.

Par ces motifs la commission dit le joueur **DJOUADI Lyes** du club de **BRY FC 1** valablement qualifié pour participer à la rencontre du 26/03/2023 objet de cette évocation et **confirme le résultat acquis sur le terrain.** 

### SENIORS - D4/B - MATCH 25172320 - GENTILLY AC 2 / BRY FC 2 du 26/03/2023

Réclamation du club de **BRY FC 2** par courriel du 20/04/2023 sur la participation et la qualification du joueur **AIT BENALI Amokrane** qui a participé le même jour à une rencontre U18 D2/A avec le numéro 10, du club de **GENTILLY AC 2.** 

La Commission,

Pris connaissance de la réclamation la déclare irrecevable car hors délai et la prend en compte en tant que demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **GENTILLY AC 2** informé le 21/04/2023 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel le 25/04/2023.

La commission,

Agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF. Jugeant en premier ressort l'évocation irrecevable car ne rentrant pas dans le champ d'application d'une évocation.

- Participation d'un joueur non-inscrit sur la feuille de match,
- Inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non-licencié au sein du club, ou d'un joueur non-licencié.
- Acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements,
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du Certificat International de Transfert,
- Infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

### FUTSAL SENIORS – Coupe du Val de Marne - MATCH 25786745 – CITOYEN DU MONDE 1 / CHAMPIGNY CF 2 du 22/04/2023

Réserve du club de **CITOYEN DU MONDE 1** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHAMPIGNY CF 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **CHAMPIGNY CF 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 15/04/2023 au titre du championnat FUTSAL SENIOR R1 entre CHAMPIGNY CF 1 et BAGNEUX FUTSAL AS 1. La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de

**CHAMPIGNY CF 2** 

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

### COUPE du Val de Marne CDM - MATCH 25788604 – MACCABI CRETEIL FC 5 / MINHOTOS DE BRAGA 5 du 30/04/2023

Demande d'EVOCATION du club de **MINHOTOS DE BRAGA 5** par courriel du 02/05/2023 sur la participation et la qualification du joueur **ANKRI Julien** susceptible d'être suspendu, du club de **MACCABI CRETEIL FC 5.** 

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort.

Considérant que le club de MACCABI CRETEIL FC 5 informé le 02/05/2023 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier en date du 02/05/2023.

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de discipline réunie le 28/03/2023 de 4 matchs fermes de suspension dont l'automatique suite à son comportement lors de la rencontre de Championnat CDM D1 disputée le 19/03/2023 contre BRANCOS FR CRETEIL A 5 avec l'équipe CDM 6 évoluant en CDM D1.

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 20/03/2023,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles quelles qu'elles soient, effectivement jouées dans la même catégorie d'équipe, étant précisé qu'entre-temps le joueur ne peut prendre part à aucune rencontre officielle.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe CDM 5 du club de MACCABI CRETEIL FC,

Considérant que le joueur mis en cause n'a purgé qu'une partie de sa sanction **3 matchs sur 4** en ne participant pas :

- le 26/03/2023 contre le FC VAUJOURS 5 CDM R3
- le 02/04/2023 contre PORTO LA PORTUGUAISE 5 CDM R3
- le 16/04/2023 contre PAYS CRECOIS 5 CDM R3

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de Coupe du Val de Marne CDM opposant l'équipe CDM 5 du club de **MACCABI CRETEIL FC 5** à l'équipe CDM 5 de **MINHOTOS DE BRAGA 5** le 30/04/2023 puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **ANKRI Julien** du club de **MACCABI CRETEIL FC 5** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

Décide match perdu par pénalité au club de **MACCABI CRETEIL FC 5** pour en attribuer le gain au club de **MINHOTOS DE BRAGA 5** qualifié pour la suite de la compétition.

Transmet le dossier à la commission d'Organisation des Compétitions pour suite à donner.

Débit : MACCABI CRETEIL FC 5 50,00 € Crédit : MINHOTOS DE BRAGA 5 43,50 €

De plus, la commission inflige une amende de **50,00** euros au club de **MACCABI CRETEIL FC 5** pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 des RG de la FFF, inflige un match de suspension ferme à compter du **08/05/2023** au joueur **ANKRI Julien** pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.

### **COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL**

### Réunion Restreinte du Mardi 02 mai 2023

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

### **RAPPEL**

### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

<u>Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission :</u>

### Coupe du Val de Marne

### ½ finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

2 arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

1ère Demi-Finale: B2M FUTSAL 1 – CHAMPIGNY CF 2 le 06/05/2023 (n°25786748)

Sur les installations de Champigny CF

2ème Demi-Finale : CAL 94 FUTSAL 1 – VITRY ASC 1 le 06/05/2023 (n°25786753)

RAPPEL: Priorité aux matchs de « Championnat » reportés (Lique ou District) à ces dates

### Match n°25786748 : B2M FUTSAL 1 – CHAMPIGNY CF 2 du 06/05/2023

Echanges de courriel B2M FUTSAL et du service des sports du Perreux-Sur-Marne des 20 et 28 avril 2023 informant de l'indisponibilité du gymnase le 6 mai 2023 et demandant le report de la rencontre. Dernier courriel de CHAMPIGNY CF à 18h48 refusant le report de la rencontre et demandant l'application de l'article 6.2 du règlement qui stipule qu'en cas d'indisponibilité de d'installation, le lieu peut être inversé par la Commission.

La Commission, en application du règlement de la Coupe Du Val De Marne Futsal du District Du Valde-Marne, décide l'inversion de la rencontre. La rencontre aura lieu au Gymnase J.GUIMIER le samedi 6 Mai 2023 à 15h00.

Finale le Jeudi 1er Juin 2023 à 20h 30 (lieu à définir)

### **FUTSAL D1**

### Match n°25165588: VITRY ASC 1 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 13/05/2023

Courriel de Vitry ASC nous informant de l'indisponibilité du Gymnase Paul ELUARD et demandant de jouer la rencontre au Gymnase GOSNAT.

La Commission déplace la rencontre sur les installations du complexe sportif GEORGES GOSNAT pour un coup d'envoi à 12h30.

### APPEL DE FEUILLE DE MATCH

### Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

### 1ier Appel de Feuille de Match

Journée 18 D2 Futsal

25150472: KB FUTSAL 3 - VITRY ASC 2 du 14/04/2023

### **COMMISSION DU CALENDRIER**

(Championnats et Critériums Foot à 11)

### **REUNION DU 04 MAI 2023**

### RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### FORFAITS GENERAUX

<u>Féminines D1 :</u>		<u>U18 D4.A :</u>	
VILLENEUVE ABLON US (1)	(PV 04/10/22)	LIMEIL BREVANNES AJ (2)	(PV 29/09/22)
LE PERREUX ASF	(PV 31/01/22)	<u>U16 D2.B :</u>	
Séniors D3.A :		OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1)	(PV 04/10/22)
ALFORTVILLE US (2)	(PV 19/01/22)	<u>U16 D4.A :</u>	
Seniors D4.B:		FC VITRY 94 ACADEMIE	(PV 08/11/22
CHOISY AS (3)	(PV 15/11/22)	<u>U16 D4.B :</u>	
ASOMBA (2)	(PV 24/01/23)	ALFORTVILLE FC (1)	(PV 08/11/22)
VAL DE BIEVRE (2)	(PV 04/04/23)	<b>U14 Phase 1 – Poule 1 :</b>	
TROPICAL AC	(PV 18/04/23)	CHEVILLY LARUE (2)	(PV 04/10/22)
U18 D3.A :		ANCIENS D2.B:	
MANDRES PERIGNY (1)	(PV 20/09/22)	CHEVILLY LARUE (11)	(PV 04/10/22)
SUCY FC (2)	(PV 20/09/22)	ANCIENS D3.A:	
CHOISY AS (2)	(PV 30/11/22	GENTILLY AC (11)	(PV 04/10/22)
<u>U18 D3.B :</u>		ANCIENS D4:	
BOISSY FC (1)	(PV 04/10/22)	ARSENAL AC	(PV 15/11/22)
CAUDACIENNE ES (1)	(PV 15/11/22)		, -, , ,

### FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

### Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

### 1ER Appel de Feuille de Match Manquante :

**U14 D2**: 25678787: VINCENNES CO 2 / VITRY 94.2 CA 2 du 29/04/23

U14 D3: 25678898: THIAIS FC 2 / BRY FC 1 du 22/04/23

### 2éme Appel de Feuille de Match Manquante :

**Anciens D3**: 24677009: VILLEJUIF US 12 / CRETEIL LUSITNAOS US 11 du 26.03.23 **U16 D2.B**: 24654514: IVRY US FOOT / CRETEIL LUSITANOS US 3 du 16/04/23

**U16 D4.A:** 25132992 : CHOISY AS 3 / NOGENT FC 2 du 26.03.23

 U14 D3.B:
 25678938 : FRESNES AAS 2 / CHARENTON CAP 3 du 15/04/23

 U14 D4.A :
 25678982 : ARCUEIL COSM 1 / VAL DE FONTENAY AS 2 du 15/04/23

 U14 D4.C :
 25678670 : ALFORTVILLE US 1 / KREMLIN BICETRE CSA 2 du 15/04/23

### Match perdu par pénalité au Club recevant, sans réponse aux 2 appels de « FEUILLE MANQUANTE »

**U14 D4. B**: 25679022 : LUSITANOS US 2 / NOGENT FC 2 du 01/04/23 **U14 D4.C**: 25678665: VITRY 94.2 CA .4 / NOGENT FC 3 du 01/04/23

### **FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES**

<u>Article 44-3 du règlement sportif général</u> Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- → Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation dans les 3 mois : amende de 100 EUROS
- En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

### Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (Au 23/04/23) :

COMPETITIONS / CLUBS	1ère non-utilisation	2 <sup>ème</sup> non-utilisation	3 <sup>ème</sup> non-utilisation	
	(Avertissement)	(amende 100€)	(match perdu par pénalité)	
SENIORS D3				
FC THIAIS 2	26/03/2023			
SENIORS D4				
AC TROPICAL	26/02/2023			
GENERATIONS TAKTIK 1	12/03/2023			
COUPE VDM SENIORS				
ES VITRY 1	19/02/2023			
ANCIENS D1				
US IVRY 11	19/03/2023			
ANCIENS D3				
US VILLEJUIF	26/03/2023			
U16 D1				
US LUSITANOS	26/03/2023			
U16 D2				
US ALFORTVILLE 1	12/02/2023			
US IVRY FOOT	16/04/2023			
U16 D3				
FC CHAMPIGNY 2	12/02/2023	19/03/2023		
ARCUEIL COM	19/03/2023			
US FONTENAY 3	19/03/2023			
U16 D4				
SFC CHENNEVIERES	19/03/2023			
U14				
D1 AAS FRESNES	01/04/2023			
D2 AJ LIMEIL BREVANNES	18/02/2023			
D3 AVS ORLY	25/03/2023			
D3 THIAIS FC	01/04/2023			
D3 AAS FRESNES 2	15/04/2023	22/04/2023		
D4 VAL DE FONTENAY 2	18/02/2023			
D4 SFC CANNAVEROIS 1	18/02/2023			
D4 US ALFORTVILLE	11/03/2023			
D4 VITRY CA 94.2	01/04/2023			
D4 US LUSITANOS	01/04/2023	15/04/2023		
D4 CSM BONNEUIL	22/04/2023			
COUPE VDM U14				
ORLY AVS	04/03/2023			
Coupe Amitié U14				
US CRETEIL LUSITANOS	04/03/2023			
US VILLEJUIF	04/03/2023			

### ANNEXES

### AMENDES

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club\*

Club :	521869	ALFORTVILLE US				
Dossier :	21042284	du 03/05/2023 U14 D4 (94)/ Phase 2		Poule C	25678681	22/04/2023
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif:	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin Fin réci	dive Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		02/05/2023	02/05/2023	40,00€
Club :	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN				
Dossier :	21041124	du 02/05/2023 Seniors D2 (94)/ Phas	e Unique	Poule A	24652994	16/04/2023
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin Fin réci	dive Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		02/05/2023	02/05/2023	9,50€
Club :	523411	U. S. IVRY FOOTBALL				
Dossier :	21042256	du 03/05/2023 Seniors D2 (94)/ Phas	e Unique	Poule B	24653084	23/04/2023
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif:	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin Fin réci	dive Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		02/05/2023	02/05/2023	40,00€
					Total Général :	89,50€